

L'ADOPTION : Histoire de rencontres – Rencontre d'histoires

Myriam BRUNO

Psychothérapeute

69, rue de Bétheny

51100 REIMS

tél. 03 26 02 32 74

Introduction

Les enseignements au Centre Monceau du Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires (DESU) « *Thérapies familiales et pratiques systémiques* » ont prolongé et complété une formation à l'approche systémique et à la thérapie familiale suivie dans le cadre d'une Association Régionale d'Études, de Thérapie et d'Aide à la Famille. J'ai travaillé à mi-temps dans ce service pendant sept ans en tant que formatrice et consultante, j'y ai conservé un temps de consultations jusqu'en décembre 2002. J'ai par ailleurs été formée à différentes approches thérapeutiques (dont la Gestalt et la sexologie) tout au long d'un parcours qui peut paraître éclectique mais qui fait sens pour moi. J'ai mis du temps à m'autoriser à exercer en tant que psychothérapeute. Depuis j'ai rencontré nombre d'individus, de couples, de familles. Parmi ceux-ci, pourquoi ai-je choisi de « revisiter » la situation de la famille CLERC-MARIN ? Sans doute parce que les CLERC-MARIN m'ont beaucoup appris sur la famille par leurs efforts tâtonnants pour constituer ce qu'ils pensaient en être une. Peut être aussi parce que c'est une des rares familles à nous avoir donné, après quelques années, des nouvelles de l'évolution de chacun de ses membres, satisfaisant ainsi mon besoin de « clôture » intellectuelle. Quant au concept de loyauté dont il sera largement question dans cet article, il résonne en moi de façon particulière.

Le cadre de l'intervention

I. Le contexte de la demande d'aide

La famille CLERC-MARIN vint demander de l'aide à notre service de consultations dans des circonstances dramatiques. Les parents avaient utilisé un martinet pour administrer une correction appuyée à Franck, l'aîné des garçons adoptés ; elle laissa des traces sur ses fesses et son bas ventre. Franck dévoila les actes de maltraitance à l'école d'où partit le signalement. Le rapport du médecin scolaire parlant de flagellation, l'intervention fut immédiate. Les enfants furent retirés et placés en urgence au Foyer de l'Enfance, les parents furent mis en garde à vue et poursuivis au pénal. Face à l'éclatement de leur famille M et Mme CLERC-MARIN firent une démarche personnelle et volontaire auprès de notre service. Ils souhaitaient entreprendre un travail familial avec leurs quatre enfants adoptés afin de tenter de comprendre ce qui s'était passé pour chacun d'entre eux et de consolider leur famille sur des bases nouvelles. Ils faisaient entrer notre service dans le vaste système du réseau d'intervention qui comptait déjà de nombreux acteurs. Conscients de cette appartenance, nous sommes toujours restés vigilants à ne pas rentrer dans des rapports de rivalité ou de défi avec les autres instances mobilisées par cette situation. Sans ignorer certaines tensions, nous avons pu préserver notre indépendance et éviter les pressions. Plus tard, lorsque la famille fera l'objet d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), l'un des trois Juges pour Enfants qui se sont succédés validera la démarche des parents comme gage de leur volonté de changement. Pendant tout le temps de leur travail avec nous, M et Mme CLERC-MARIN fourniront à la justice une attestation mensuelle des consultations familiales.

II. La cothérapie

Dans l'intervention auprès de cette famille, nous avons travaillé en cothérapie en séance et plus particulièrement en tandem homme-femme. Nous en avons expérimenté la richesse et les écueils. La cothérapie et le travail en supervision qu'elle nécessite sont l'occasion de multiples apprentissages à condition que les intervenants restent attentifs à leur propre mode de communication et d'interaction, acceptent leurs différences et en jouent, alternant relations symétriques et complémentaires. La cothérapie nous a obligés à un dialogue continu. Elle nous a permis d'introduire plus de souplesse et de

créativité dans nos pratiques, d'agir selon des modalités variées et à différents niveaux du groupe familial.

Dans un de ses ouvrages, Sue WALROND-SKINNER (19) consacre un chapitre à la "cothérapie". Pour elle, ce n'est pas un hasard si la cothérapie, bien qu'antérieure, a été dès le début, une technique importante en thérapie familiale dans la mesure où elle introduit une relation thérapeutique plutôt qu'un individu thérapeute. Elle illustre les avantages et les inconvénients inhérents à ce mode d'approche.

III. La référence systémique

Dans cet article, j'emploierai plus volontiers l'expression « consultation familiale » que « thérapie familiale », cette dernière me paraissant encore trop chargée de représentations et de débats. Nous avons utilisé les outils conceptuels et cliniques de l'approche systémique pour aider cette famille à modifier certaines habitudes relationnelles et comportementales et à aborder un processus de changement. En ce qui me concerne, j'ai eu et j'ai encore besoin de temps et d'expériences pour assimiler toutes les nuances de l'épistémologie systémique. Il m'est difficile de choisir parmi tous les apports qui ont enrichi ma réflexion et ma pratique. L'approche systémique m'a appris à considérer la famille non pas comme une addition d'individus, mais comme un système d'interactions continues dans lequel le comportement de chacun des membres est lié au comportement de tous les autres. Proposer une lecture du groupe familial en termes de relations représente une vision alternative qui peut aider la famille à se restructurer de façon plus fonctionnelle. J'ai progressivement éliminé de mon vocabulaire et de celui des familles les concepts de cause ou de faute pour ouvrir sur une perception systémique et relationnelle de l'histoire familiale qui soit moins culpabilisante et qui apporte plus de responsabilisation de chacun de ses membres. J'ai valorisé une dimension optimiste de l'homme et de l'intervention en renonçant à chercher et à pointer systématiquement ce qui ne va pas pour faire émerger et mobiliser ce qui va encore bien, les capacités, les ressources et les compétences. Mettre l'accent sur la richesse du potentiel exploitable chez chacun facilite l'accompagnement de la famille dans la résolution de son ou de ses problèmes. Reconnaître avec Guy AUSLOOS (2) qu'un « système ne peut se poser de problème tel qu'il ne soit capable de le résoudre », c'est se départir d'une position d'expert pour devenir le responsable et le garant d'un processus d'intervention qui va amener la personne ou la famille à élaborer ses propres solutions. Plus concrètement, la thérapie familiale nous a fourni un certain nombre d'instruments que nous avons mis en œuvre dans le travail clinique avec la famille mais que je ne développerai pas ici : entre autres le génogramme, les métaphores, la prescription de tâches, le questionnement circulaire, la sculpture familiale, le jeu de l'oie systémique.

Le génogramme : porte d'entrée dans l'histoire de la famille CLERC-MARIN

I. Notre utilisation du génogramme

Le génogramme est une représentation graphique de la famille sur plusieurs niveaux générationnels, à un moment donné de son existence. Il utilise un certain nombre de symboles conventionnels. Il renseigne sur l'histoire événementielle mais aussi sur l'histoire émotionnelle de la famille, sur les réactions de ses membres aux événements qui sont survenus. Il sert parfois à rétablir des informations manquantes. Introduit de manière opportune en séance, il peut favoriser le travail d'affiliation et devenir un outil relationnel puissant dans le processus thérapeutique en offrant à la famille une image nouvelle. Le principe du génogramme et sa représentation iconique sont issus des travaux de Murray BOWEN (5), psychiatre et psychanalyste américain. D'autres auteurs comme I.BOSZORMENYI-NAGY (3) et H. STIERLIN (17) ont montré tout l'intérêt du fait intergénérationnel.

Nous n'avons pas choisi de construire le génogramme avec la famille, en séance. Il nous a aidés à structurer les données horizontales et verticales recueillies et il s'est enrichi au fur et à mesure des entretiens. Il a facilité la mise en évidence de modèles de fonctionnement du système familial dans le présent et dans le passé. La prise en compte de ces deux dimensions (synchronique et diachronique) nous a guidés dans la formulation d'hypothèses. Le génogramme permet de faire certains rapprochements et donne accès aux mécanismes de reproduction et de répétition transgénérationnelles, aux délégations et aux missions, aux mythes et aux secrets qui fondent souvent les règles et les

loyautés familiales. Il nous a paru intéressant d'y faire apparaître certains sous-systèmes et de qualifier quelques relations significatives. Nous lui avons joint une liste des principaux acteurs du réseau d'intervention mais nous n'avons pas voulu établir une *carte institutionnelle* figurant les diverses structures, équipes et intervenants impliqués ainsi que les jeux relationnels qui se sont installés entre eux.

II Une visualisation de la famille CLERC-MARIN

Le système familial des CLERC-MARIN peut se différencier en plusieurs sous-systèmes qui entretiennent des rapports complexes et qui prennent souvent la forme de triades ou de triangles.

Plusieurs auteurs systémiques ont montré l'importance des triangles et des phénomènes de triangulation dans les interrelations et les interactions. Ils ont analysé des triangles familiaux fonctionnels et dysfonctionnels. Ainsi Murray BOWEN (5), Théodore CAPLOW (8), Jay HALEY et la notion de "triangle pervers (11), Salvador MINUCHIN (13). Selon le "Dictionnaire des thérapies familiales systémiques" (4), le triangle est "une configuration émotionnelle de trois personnes : c'est le plus petit des systèmes de relation stable. Une famille peut être conçue comme un réseau complexe de triangles, certains rigides et constants, d'autres flexibles et changeants. Ces triangles occupent une position centrale ou périphérique. Leur structure peut être pathogène ou non".

Deux triades se distinguent dans la famille CLERC-MARIN : celle constituée par M CLERC-MARIN, Mme CLERC-MARIN et par Alain, leur premier enfant adopté, lorsqu'il était bébé ; et celle formée par les trois enfants biologiques adoptés ensemble cinq ans plus tard, à l'âge de 10, 9 et 8 ans. M et Mme CLERC-MARIN sont des notables qui appartiennent à la bourgeoisie intellectuelle d'une petite ville de province. Avant l'adoption, le couple conjugal était en souffrance et avait frôlé la rupture, les conflits se focalisaient autour de la stérilité médicale de Mme CLERC-MARIN. Devant l'échec de leurs multiples tentatives pour avoir un enfant biologique, M et Mme CLERC-MARIN se tournèrent vers l'adoption internationale et tout naturellement vers le pays d'origine de Mme X, la Roumanie. L'adoption des quatre enfants roumains s'est faite en deux temps vécus très différemment par les parents.

L'adoption d'Alain, bébé né sous X, est présentée comme une réussite totale qui leur fait vivre une période idyllique à trois. Au bout de deux ans, portés par l'enthousiasme suscité par cette première expérience d'adoption, M et Mme CLERC-MARIN voulurent donner un frère ou une sœur à Alain. Ils menèrent pendant près de trois ans une recherche incessante jalonnée de faux espoirs et de déceptions. Jugés trop âgés pour adopter un bébé, l'association roumaine qui avait permis l'adoption d'Alain leur proposa une fratrie de trois enfants biologiques composée d'une fille et de deux garçons. Dès le début, l'adoption de la triade fraternelle est décrite par les parents de façon beaucoup plus sombre, comme cumulant plusieurs niveaux de difficultés.

- ✓ Il s'agissait d'une adoption tardive où ils furent trompés sur l'âge réel des enfants, supérieur de deux ans à celui annoncé.
- ✓ Il ne s'agissait pas d'un enfant comme ils le souhaitaient mais d'une fratrie de trois enfants pour l'adoption de laquelle ils vécurent des pressions et une sorte de chantage, « c'est les trois ou rien ».
- ✓ On leur avait présenté des enfants sans problème ; il s'agissait en réalité d'enfants qui avaient été abandonnés par leurs parents dans un orphelinat où ils avaient vécu près de dix ans en système de survie.
- ✓ Ils n'eurent même pas le temps de faire connaissance pour ne pas donner de faux espoirs aux enfants qui (ils l'apprendront plus tard par Annie) avaient déjà été « mis à l'essai » dans une famille qui ne les avait pas gardés.

Lassés d'attendre mais aussi émus par ces gamins, M et Mme CLERC-MARIN se décidèrent à l'adoption en étant intellectuellement conscients de l'ampleur de la tâche. Quand nous les rencontrâmes, ils utilisaient essentiellement des termes négatifs pour qualifier les enfants qu'on leur avait confiés. Ils durent les « remettre à flot » sur tous les plans (santé physique et mentale, règles de vie quotidienne, éducation, langue, culture) tout leur apprendre ou réapprendre. M et Mme CLERC-MARIN insistent beaucoup sur la différence de système de valeurs entre eux et ces trois enfants. Alain, adopté bébé, a intégré sans difficulté le système de valeurs de ses parents adoptifs et leur milieu

social. La fratrie, du fait de son adoption tardive, a conservé et perpétué un système de valeurs et de comportements appris à l'orphelinat et fortement ancré en eux. Ce système de valeurs est stigmatisé par les parents comme fait d'irrespect, de dissimulation, de mensonges, de tromperies, de notion différente du bien et du mal, de vols ; ils l'accusent d'avoir parasité toute communication et relation. Au fur et à mesure des entretiens familiaux, les parents accèderont à l'idée que ces attitudes, aujourd'hui inadaptées et préjudiciables, ont pu autrefois constituer des ressources utiles aux enfants pour survivre dans un milieu hostile ; ils en auront une perception différente. De leur côté, les enfants prendront peu à peu conscience de l'inutilité de ces comportements dans leur contexte de vie actuel. Les données recueillies montrent qu'au-delà de leurs différences, parents adoptants et enfants adoptés partagent un certain nombre de points communs :

- ✓ Ils sont issus d'un milieu modeste, voire précaire. La réussite scolaire a été pour M et Mme CLERC-MARIN un moyen de promotion sociale mais elle les a coupés de leurs racines. Bien que réussissant brillamment dans leur nouveau milieu d'appartenance, ils ne s'y sentent pas toujours à l'aise. Leur histoire explique leur surinvestissement par rapport à la scolarité et leur haut niveau d'exigences scolaires. Tous deux (et surtout Mme CLERC-MARIN) auront beaucoup de mal à accepter que leurs trois aînés ne leur donnent pas satisfaction en ce domaine. Alain répondra à leurs attentes mais la triade s'accordera pour les mettre en échec.
- ✓ Leurs milieux familiaux respectifs sont marqués par un certain degré de violence. Annie, mémoire de la fratrie, garde le souvenir d'un père qui buvait et que la police venait chercher. M et Mme CLERC-MARIN ont reçu une éducation rigide d'où les châtiments corporels n'étaient pas exclus.
- ✓ Parents et enfants partagent aussi un passé d'abandon. M CLERC-MARIN a vécu le suicide de son père alors qu'il était en pleine adolescence. Mme CLERC-MARIN est née de père inconnu au moment où sa mère fuyait son pays et cette dernière n'a jamais voulu lui révéler le secret de ses origines.

On peut émettre l'hypothèse qu'à travers la construction de leur propre famille, M et Mme CLERC-MARIN ont voulu réparer quelque chose des manques et dysfonctionnements de leurs familles d'origine. Pour contrebalancer le mythe du malheur hérité des générations passées, ils se sont forgés un mythe d'harmonie familiale, fait de valeurs telles que l'amour, le respect, le partage, la générosité, la compréhension, l'épanouissement, etc., mythe qu'ils ont voulu transmettre aux générations futures.

Le concept de mythe familial a été introduit en 1963 par Antonio J. FERREIRA. Plus tard, il sera notamment développé par R.NEUBURGER (15). Le mythe familial exprime une série de croyances intégrées et partagées par tous les membres de la famille, croyances qui concernent à la fois chacun des membres, leur position mutuelle dans la vie familiale et leurs relations, croyances qui peuvent impliquer des distorsions de la réalité. C'est une « partie de l'image intérieure du groupe familial ».

L'adoption : un jeu complexe de loyautés

I. L'adoption plénière : une rupture radicale

Les premiers actes juridiques, administratifs et familiaux de l'adoption consistèrent à couper ces enfants déjà grands, en âge de comprendre et de s'exprimer, de leurs liens de sang pour leur faire endosser une nouvelle identité ; ceci sans préparation et pratiquement sans aucun préavis. On leur donna un nouvel acte de naissance sans mention de l'adoption. Ils changèrent de nom, de prénom (en respectant toutefois une similitude de consonances avec les prénoms d'origine), de parents, de famille, de pays, de nationalité, de langue, de groupe ethnique et culturel de référence. On leur attribua des parrains et marraines d'adoption et on les éduqua à leur nouveau mode de vie. Les enfants qui accompagnaient leurs parents lors du premier entretien offraient toutes les apparences d'une adaptation réussie. Un détour par le droit éclairera le vécu des enfants, c'est à dire le côté radical de l'adoption plénière en France et dans les pays occidentaux. En France, l'adoption légale plénière a été introduite en 1966, elle est venue s'ajouter à l'adoption simple plus respectueuse de la première filiation. L'adoption plénière implique la rupture des liens d'origine de l'enfant et l'exclusivité de la filiation adoptive. La filiation étant traditionnellement fondée en Occident sur le principe de l'exclusivité (« un enfant ne peut avoir qu'un seul père et une seule mère »), l'adoption plénière présuppose la rupture des

liens d'avec les parents biologiques de l'enfant au moment d'établir sa nouvelle filiation juridique. Ce caractère d'exclusivité du lien parental impose à l'enfant adopté un changement d'identité radical, rarement remis en question. Pourtant, les anthropologues ont identifié bien d'autres possibilités de transfert d'enfants davantage basées sur la circulation de l'enfant d'une famille à l'autre et sur les échanges. Conscients du caractère brutal de la mesure, les parents CLERC-MARIN ont imaginé divers moyens pour y pallier. Ils ont constitué avec chaque enfant des albums de photographies gardant trace de leur passé (anciens états civils, locaux et personnel de l'orphelinat, etc.), les inscrivant ainsi dans une continuité de vie. Il n'y a jamais eu de secret autour de l'adoption, très tôt ils ont partagé avec leurs enfants la connaissance du comment (sinon du pourquoi) ils avaient été adoptés. Ils ont entretenu le souvenir de la nourrice d'Alain, de sa mère génitrice et des parents naturels de la fratrie, projetant même un voyage en Roumanie, pour aller à leur rencontre. Jamais dans leur discours, ils n'ont dénigré les familles d'origine des enfants.

II Les diverses formes d'expression de la loyauté

Malgré ces précautions, les trois enfants manifestèrent très vite, mais de manière différente et décalée dans le temps, leur loyauté envers leurs racines, en affichant un certain nombre de comportements-symptômes. Comme le dira le « célèbre pédopsychiatre » consulté pour Annie, « ces comportements-symptômes signent la recherche, chez cette fratrie, d'une fidélité à leurs origines et une volonté d'adéquation à l'image de ce qu'ils supposent, même inconsciemment, qu'ils seraient devenus en restant dans leur famille biologique ». On peut faire l'hypothèse que ces enfants ne se donnent pas le droit d'être bien, de réussir ; s'intégrer, se conformer, c'est trahir les valeurs de leur milieu d'origine. Ils semblent « faire payer » la violence de la rupture à leurs parents adoptifs. Annie a été la première à témoigner de cette fidélité. À peine adoptée, elle s'est enfermée dans une attitude de « résignation passive » où se mêlaient mutisme, troubles des conduites alimentaires et du développement, dissimulation, vols. Très inquiets, ses parents allèrent consulter sur Paris. Il s'en suivit deux ans de travail thérapeutique pour Annie et ses parents, dans un Centre Médico-Psychologique. Au terme de celui-ci, il fut convenu qu'il serait profitable pour Annie de poursuivre ses études dans un internat. Ce temps passé en internat permit à Annie de grandir, de devenir plus autonome, de progresser dans l'expression de ses besoins et de son ressenti. Elle renonça aux comportements hérités du passé. En consultation, Annie se montre capable de se protéger et d'adopter une attitude distancée et réfléchie, tout en restant solidaire des siens. Contrairement à leur sœur aînée, les deux garçons n'ont posé aucun problème pendant les deux premières années de leur vie en France, profitant au maximum de tout ce qui leur était proposé. Puis progressivement, ils ont pris le relais de leur sœur dans la loyauté à leurs origines et ont développé sur une plus grande échelle des comportements « déviants ». Le plus jeune et le plus intelligent de la fratrie, René, fut le plus actif dans une surenchère de provocations où il entraîna son frère aîné, Franck. Quand on lui demande pourquoi il agit ainsi, René répond que « c'est plus fort que lui, qu'il ne peut pas s'en empêcher ! ». On notera que beaucoup de ces agissements concernent la scolarité, le domaine auquel les parents CLERC-MARIN attachent une grande importance : dissimulation de notes et de devoirs, fausses signatures, mensonges, vols, etc., générant des tensions avec le corps enseignant. D'ailleurs, le dévoilement et le signalement ont eu lieu à l'école qui se rangera du côté des enfants.

Le concept de loyauté occupe une place centrale dans la thérapie contextuelle proposée par I BOSZORMENYI-NAGY, psychiatre d'origine hongroise, installé aux États Unis dans les années 50. En 1973, Nagy publie avec Géraldine SPARK « Invisible Loyalties » (« Loyautés invisibles »), ouvrage inédit en France. Nagy définit le contexte comme le « fil organique entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, qui forme une toile de confiance et d'interdépendance. Le contexte humain embrasse les relations actuelles d'une personne autant que son passé et son avenir ». Nagy distingue quatre dimensions dans la réalité relationnelle de chaque personne :

- ✓ *La dimension des faits*
- ✓ *La dimension psychologique*
- ✓ *La dimension transactionnelle*
- ✓ *La dimension de l'éthique relationnelle, spécifique à la thérapie contextuelle. Ici le terme « éthique » ne comporte aucune connotation morale mais il implique le maintien d'une*

balance de justice équitable dans les relations humaines. Pour lui, tous les membres d'une famille sont pris dans un réseau de loyautés mutuelles, consistant en un ensemble de droits et de redevances réciproques. Chaque membre d'une famille se doit d'être loyal envers les autres membres et envers le groupe tout entier. Nagy distingue des loyautés verticales dirigées vers les générations précédentes et suivantes, et des loyautés horizontales orientées vers la fratrie, les conjoints, les pairs.

La loyauté s'évalue en fonction d'une comptabilité entre les mérites et les dettes, le donner et le recevoir, cette comptabilité est inscrite dans le grand livre d'équité (invisible) propre à chaque famille. La loyauté familiale est existentielle et s'ancre dans la parenté par le sang. Ayant reçu la vie, l'enfant va éprouver le besoin de s'acquitter d'une obligation éthique à l'égard de ses géniteurs. Quels que soient les événements survenus depuis sa naissance, ce lien de loyauté en tant qu'obligation existentielle et éthique va perdurer toute sa vie. Plus un individu est empêché de manifester ouvertement sa loyauté envers ses origines, plus ce lien va s'exprimer de façon détournée, constituant notamment la motivation secrète d'un comportement symptomatique.

Dans un article de la revue *Thérapie familiale*, Fernand SEYWERT et Luc KAUFMANN (16) expliquent que l'adoption constitue en elle-même un conflit existentiel. L'enfant adopté est pris dans un conflit de loyauté plus ou moins important entre la famille d'adoption et ses parents biologiques. Il doit prendre en considération à la fois la loyauté primitive envers ses parents géniteurs et la loyauté acquise envers ses parents adoptifs. L'adoption plénière en imposant à l'enfant de choisir la seconde au détriment radical de la première, le met dans une situation intenable, source de souffrance et de troubles qui est celle de la loyauté clivée. La loyauté envers la famille d'origine, devenue invisible, trouvera d'autres voies pour s'exprimer. Les auteurs de l'article précisent que « l'adolescent, puis le jeune adulte en quête de son identité et de ses racines profondes, risque de vivre une exacerbation de son conflit de loyauté qui viendra compliquer le processus d'émancipation et d'individuation ». Ce fut sans doute le cas pour Franck, celui par qui le scandale arriva.

La violence intrafamiliale comme message relationnel

I L'escalade de la violence

L'adoption de trois enfants plus âgés a perturbé l'équilibre familial. Elle a d'abord bousculé l'organisation de la fratrie. Alain, qui en tant que premier enfant adopté pensait devenir l'aîné d'une fratrie de deux, a été mis en position de benjamin d'une fratrie de quatre et materné par Annie. Garçon intelligent mais anxieux, Alain a toujours manifesté une inquiétude sur le fait qu'il puisse être abandonné. L'arrivée de la fratrie a ravivé son besoin de réassurance. Alain conserve une place privilégiée auprès de ses parents (de sa mère surtout) qui en font l'innocente victime de la situation. Alain semble avoir beaucoup souffert du placement. Lors des séances, il apparaît isolé et secret, pris dans un faisceau de loyautés croisées : loyauté à ses parents géniteurs, loyauté à ses parents adoptifs, loyauté à ses frères et sœur d'adoption. Les difficultés liées à la seconde adoption ont obligé Mr et Mme CLERC-MARIN à renoncer à leur projet réparateur par lequel ils voulaient mieux assumer leur parentalité que leurs propres parents et souhaitaient constituer une famille unie et harmonieuse. Avec « l'affaire », ils ont vécu une sorte d'effondrement mythique qui les a renvoyés à leurs origines. Alors qu'ils ont tout fait pour eux, leurs enfants les ont publiquement désignés comme des parents incompetents et coupables. On peut penser que Mr et Mme CLERC-MARIN, par loyauté indirecte envers leurs propres parents, n'ont fait que répéter les erreurs du passé et perpétuer le mandat transgénérationnel d'échec parental. Mme CLERC-MARIN dira d'ailleurs : « on a reproduit ce qu'on avait vécu chez nous ». Les problèmes rencontrés dans l'éducation des enfants ont entraîné un renforcement du couple parental au détriment du couple conjugal. Mr et Mme CLERC-MARIN ont progressivement sacrifié leur disponibilité conjugale pour se centrer sur l'éducation des enfants. On peut émettre l'hypothèse que l'adoption des quatre enfants a eu une fonction protectrice par rapport à la relation conjugale en empêchant le face à face du couple et en concentrant les tensions sur les enfants. L'adoption de la triade a engendré une crise dans le système familial qui n'a pas trouvé d'espace pour s'élaborer, créant ainsi un terrain propice à l'émergence de la violence. Mis au défi de réussir l'impossible, les parents CLERC-MARIN n'ont pas osé avouer leur impuissance et demander de l'aide

comme ils l'avaient fait pour Annie. Ils ont d'abord mobilisé leurs ressources propres pour faire face au cumul des difficultés, pensant pouvoir s'en sortir seul. Devant l'inefficacité de leurs multiples tentatives, ils se sont isolés de leur environnement social et ils ont rigidifié leurs règles internes de fonctionnement. Ils ont insensiblement dérivé de la pression psychologique, des brimades et des humiliations vers des corrections physiques, jusqu'à celles à l'encontre de Franck. Par le dévoilement de la violence subie, Franck rend public ce qui se vivait dans le huis clos familial et était tenu secret. *Toute la famille est régie par un ensemble de règles qui lui sont propres et qui sont organisées pour être les piliers de l'équilibre familial. Explicites mais plus souvent implicites, elles sont surtout détectables dans la structure communicationnelle. Elles servent, à travers l'approbation ou la censure qu'elles signifient, à stimuler ou inhiber certaines conduites cohérentes avec les normes de vie de la famille. Chaque étape du cycle de vie peut amener une remise en question de ces règles. Quand les règles peuvent être discutées et redéfinies, le système se réadapte sans trop de problèmes. Au contraire, si le système, se sentant menacé de l'intérieur ou de l'extérieur, rigidifie ses règles, il peut donner lieu à des manifestations symptomatiques.*

II Le sens de la violence intra familiale

Le groupe familial des CLERC-MARIN ayant épuisé ses ressources propres et manquant de la souplesse nécessaire pour renégocier ses règles de fonctionnement, il a fini par générer de la violence à l'égard de certains de ses membres. Le dévoilement a porté à la connaissance de l'extérieur les dysfonctionnements internes. Dans un article sur : « la peur et la violence dans les familles maltraitantes et chez les intervenants », Michel SUARD (18) définit le sens de la violence comme message intrafamilial ; il en fait la traduction en actes d'une communication verbale et/ou affective impossible. Selon cet auteur, la violence intrafamiliale est un symptôme interactionnel qui met en jeu tout le système. Mais cette violence faite aux enfants doit rester non-dite. Quand les choses sont révélées, le risque d'éclatement de la famille est certain. Cette violence agie et subie témoigne aussi de la « difficulté à trouver la distance interpersonnelle qui permettra à chacun de s'individuer au sein d'un ensemble trop fusionnel. Comme si l'échange brutal était la seule solution trouvée par la famille pour éviter l'éclatement ». Michel SUARD ajoute : « dans ces groupes familiaux, les relations sont souvent établies sur le mode « fusion-rejet » ; la peur de sa propre faiblesse provoque et crée une représentation de force et de puissance chez l'autre que seule la violence peut atteindre et supprimer ». Enfin, la violence intrafamiliale peut devenir un message pour l'extérieur. Quand la situation devient intolérable à l'intérieur du huis clos familial, l'un des membres de la famille va porter l'appel à l'extérieur : il est à entendre comme un appel à l'aide. Par le dévoilement et le signalement, les intervenants sont légitimés à pénétrer dans le groupe familial et à essayer de comprendre ce qui se passe. Le dévoilement de la violence par Franck a mis les parents en situation de jugement social et pénal et a fait éclater le groupe familial. Mais il a aussi permis l'ouverture d'un système qui se fermait, favorisant ainsi la demande d'aide, occasion possible de changements.

III Vers un processus de changement

Lors du premier entretien familial, les parents ont fait front commun pour rejeter tout ce que les trois enfants pouvaient dire. Les consultations ont créé des conditions permettant d'augmenter la capacité de dialogue des membres de la famille. Chacun s'est davantage autorisé à parler de soi et pour soi et à se confronter aux autres. Éclairer les comportements symptomatiques en termes de loyautés a amené la famille à les lire autrement. En référence à la théorie de BOSZORMENYI-NAGY, la cothérapie nous a aidés à faire jouer notre « partialité multidirectionnelle » à l'égard de chacun des membres de la famille, ceci afin d'équilibrer la balance entre les anciens et les nouveaux liens de loyauté. Les enfants se sont sentis soutenus dans leur loyauté envers leurs origines tout en reconnaissant ce que leurs parents adoptifs avaient fait pour eux. Ils ont envisagé la possibilité de trouver des formes de loyauté plus acceptables socialement. Les parents ont pris de la distance par rapport à leur besoin de constituer un couple parental idéal. Ils se sont reconnus quelques compétences qui leur ont permis de mieux faire face aux comportements d'opposition des enfants après leur retour en famille, ainsi qu'aux poursuites pénales. Plutôt que de s'acharner à se maltraiter réciproquement, chacun a essayé d'utiliser son énergie pour mettre en place des modes relationnels plus paisibles. Le groupe familial a évolué vers plus de souplesse et de tolérance. Il a commencé à renégocier des règles internes plus adaptées à l'évolution des besoins de chacun. Les nouvelles que nous avons reçues de la famille CLERC-MARIN deux ans

plus tard, laissent présager qu'elle a pu dépasser sa crainte de la différence et du changement. Elle semble avoir admis que chacun de ses membres affirme une certaine liberté de vivre selon ses désirs et ses compétences.

Conclusion

Peut-être pouvons-nous prétendre à avoir accompagné « l'activation des potentialités auto curatives de la famille » selon l'expression de M. ANDOLFI. Guy AUSLOOS (2) insiste sur le fait que « collaborer, c'est travailler ensemble avec nos compétences, nos valeurs, nos responsabilités respectives et aussi nos insuffisances en sachant qu'il n'y a pas de vérité en éducation mais seulement un processus d'essais et d'erreurs dans lequel on peut cheminer et grandir ». L'étude de cette situation démontre que la rupture des liens d'origine imposée par l'adoption plénière est une formalité lourde de conséquences pour le devenir des enfants. L'enfant adopté ne peut pas être considéré dans son individualité en faisant abstraction de ses multiples affiliations. Comme l'ont préconisé certains auteurs sans doute faut-il défendre une éthique relationnelle de l'adoption qui éviterait aux enfants adoptés et aux parents adoptants d'être pris dans des conflits de loyauté douloureux et paralysants.

Bibliographie

- (1) ANDOLFI M., La thérapie avec la famille, ESF, Paris, 1982.
- (2) AUSLOOS G., La compétence des familles. Temps, chaos, processus, Relations Erès Paris, 2001.
- (3) BOSZORMENYI-NAGY I., FRAMO, Psychothérapies familiales, P.U.F., Paris, 1980.
- (4) BENOIT J.-C. (sous la direction de), Dictionnaire des thérapies familiales systémiques, ESF, Paris, 1988.
- (5) BOWEN M., La différenciation du soi. Les triangles et les systèmes émotifs familiaux, ESF, Paris, 1984.
- (6) CAILLE P., REY Y., Les objets flottants. Au delà de la parole en thérapie systémique, ESF, Paris, 1994.
- (7) CAMDESSUS B. (ouvrage collectif), L'adoption. Une aventure familiale, ESF, Paris, 1997.
- (8) CAPLOW T., Deux contre un. Les coalitions dans les triangles, ESF, Paris, 1984.
- (9) ELKAIM M. (sous de la direction de), Panorama des thérapies familiales, Seuil, Paris, 1996.
- (10) FINE A. (dirigé par), Adoptions. Ethnologie des parentés choisies, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1998.
- (11) HALEY J., in WATZLAWICK P., WEAKLAND J. H., *Sur l'interaction*, Le Seuil, Paris, 1981.
- (12) MAC GOLDRICK M., GERSON R., Génogrammes et entretien familial, ESF, Paris, 1990.
- (13) MINUCHIN S., Familles en thérapie, Delarge Éditeur, Paris, 1979.
- (14) MICHARD P., SHAMS AJILIG, L'approche contextuelle, Essentialis, Éditions Morisset, 1996.
- (15) NEUBURGER R., Le mythe familial, ESF, Paris, 1995.
- (16) SEYWERT F., KAUFMANN L., *Les conflits de loyauté autour de l'adoption: quelques implications thérapeutiques*, Thérapie Familiale, 19, n°4, Genève, 1998.
- (17) STIERLIN H., Psychoanalysis and family therapy, New York, 1977.
- (18) SUARD M., *Échanger autrement*, ANTFAS.
- (19) WALROND-SKINNER S., Thérapie familiale. Traitement de systèmes vivants, ESF, Paris, 1976.